



HONORAIRES DE TRANSACTION

(Tarif applicable au 01/03/2018) - Tranches non cumulatives

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES TTC
SUR LE PRIX DE VENTE

VENTE

MODALITES

A LA CHARGE DE

(% forfait, tranches)

Inf. à 20.000 €	= Forfait : 2.000 €	Du mandant
De 20.000 € à 60.000 €	= 8 %	Du mandant
De 60.001 € à 100.000 €	= 7 %	Du mandant
De 100.001 € à 150.000 €	= 6 %	Du mandant
Supérieur à 150.001 €	= 5 %	Du mandant

LOCATION

(Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5))

MODALITES

A LA CHARGE DE

Le plafond est fixé à

Prestation de visite Constitution du dossier Rédaction du bail	8 € TTC /m ² de surface habitable 8 € TTC /m ² de surface habitable	Du locataire Du bailleur
Rédaction de l'état des lieux	Débours huissier Débours huissier	Du locataire Du bailleur
Honoraires d'entremise et de négociation	6,5 % TTC du loyer annuel Hors Charges	Du bailleur
Etat des lieux location vide sortie	Débours huissier	Du bailleur

ACTIFS IMMOBILIER 83 Boulevard Pascal - 21000 DIJON - SAS au capital de 20000€

Siren : 524447414 – Carte professionnelle N°21022018000024239 - Délivrée CCI de Côte d'Or le 07/02/2018 - Garantie par GALIAN 89 Rue de la Boetie PARIS - RCP : Covea Risks N° 120.137.405